

# RFAS

Revue française des affaires sociales

Appel à contribution pluridisciplinaire sur :

**« Sans-abri : expériences et politiques »**

Pour le premier numéro de 2023 de la RFAS

Le dossier sera coordonné par Mauricio Aranda (CRESPPA-LabTop), Gwen Le Goff (Triangle) et Julien Lévy (Pacte).

Cet appel à contribution s'adresse aux chercheuses et chercheurs en démographie, sociologie, économie, science politique, gestion, psychologie, communication, philosophie, droit, anthropologie, ainsi qu'aux acteurs et actrices du champ sanitaire et social.

**Les articles sont attendus avant le jeudi 8 septembre 2022.**

La condition des personnes sans abri connaît actuellement un fort regain d'intérêt public en France. D'une part, les premières mesures pour faire face à la pandémie de Covid-19 en mars 2020, en particulier l'injonction à rester chez soi, ont exposé la situation de celles et ceux qui, vivant dans l'espace public, ne pouvaient pas se confiner comme le reste de la population. Cette situation a entraîné l'ouverture exceptionnelle de places d'hébergement supplémentaires par les autorités publiques. D'autre part, de nouveaux chiffres les concernant ont retenti dans l'actualité à l'heure où les conséquences socio-économiques de la crise sanitaire commençaient à se faire sentir (Duvoux et Lelièvre, 2021). À l'occasion de la sortie de son rapport 2021, la Fondation Abbé Pierre (FAP) avançait un nombre de 300 000 personnes « sans domicile »<sup>1</sup> (Fondation Abbé Pierre, 2021). Il s'agissait là d'un chiffre deux fois supérieur à celui que l'INSEE avait calculé lors de sa dernière enquête sur la question en 2012, et qui était déjà deux fois plus important que celui d'une première enquête datant de 2001 (Yaouancq et al., 2013). Bien que cette estimation réalisée par la FAP doive être prise avec précaution, il semble en tout cas que le nombre de personnes concernées ait fortement augmenté depuis le début des années 2000.

Ces deux éléments de publicisation de la condition des sans-abri<sup>2</sup> peuvent être réinscrits dans une dynamique qui a lieu depuis au moins le milieu des années 1980. Cette décennie est marquée par la fin des Trente Glorieuses, plus précisément par l'émergence de la crise économique, du chômage de masse, de la précarisation de l'emploi et de la thématique de l'exclusion dans le débat public (Viguière, 2020). Dans ce contexte, la situation des personnes « sans domicile fixe » ou « SDF » – acronyme qui s'impose notamment à partir de l'année 1993 dans le langage commun – est construite en problème public. Ainsi, elle a été depuis largement commentée dans les médias (spécialement chaque hiver), reprise dans les discours des hommes et femmes politiques, elle a entraîné de fortes mobilisations associatives et a été investiguée par la recherche en sciences sociales.

Des chercheuses et chercheurs se sont en effet intéressés à la question selon différents prismes. Leurs travaux ont étudié la (sur)vie dans la rue, les politiques publiques mises en place à l'égard des sans-abri, ainsi que les catégorisations distinctes dont ils font l'objet (Choppin et Gardella, 2013). La *Revue française des affaires sociales* (RFAS) a participé à ce nouvel élan d'intérêt de la recherche pour cette thématique. En 2002, un dossier intitulé « Sans-logis et squatteurs, auto-organisation et mobilisation collective » a vu le jour (RFAS, 2002). Entre la fin des années 1990 et le début des années 2000, d'autres revues académiques ont également publié des dossiers sur la même thématique ou sur des sujets connexes (*ARSS*, 2005a, 2005b ; *Espaces et sociétés*, 2004 ; *Politix*, 1996 ; *Sociétés contemporaines*, 1998).

Prenant en compte non seulement les transformations du problème public posé par la situation des sans-abri mais aussi l'importance des travaux sur ces différentes questions, la RFAS a

---

<sup>1</sup> Pour l'INSEE, les « sans-domicile » sont les personnes ayant déclaré avoir dormi la veille de l'enquête dans un lieu non prévu, ou dans un centre d'hébergement de courte ou de longue durée. En ce sens, les « sans-abri » constituent une composante des « sans-domicile », puisque cette dénomination regroupe uniquement les individus déclarant avoir dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation.

<sup>2</sup> Il faut comprendre que « le sans-abrisme ne désigne pas une condition, sociale ou psychique, à laquelle certains individus seraient naturellement condamnés. Il pointe plutôt un processus, c'est-à-dire une chaîne d'actions qui conduisent des individus à devoir vivre, pour une durée variable, entre les espaces publics et les dispositifs d'assistance. » (Choppin et Gardella, 2013). Ce phénomène n'atteint pas de manière homogène la population ; les classes populaires ont une probabilité plus élevée de se retrouver en situation de sans-abrisme.

souhaité leur consacrer à nouveau un dossier. Son objectif consiste, vingt ans après ce premier numéro, à se demander qui sont les sans-abri et où nous en sommes des connaissances produites par les sciences sociales sur ces sujets.

Cet objectif semble simple mais recouvre en réalité un enjeu important d'actualisation de la question du sans-abrisme dans toute sa diversité et sa complexité. Cela concerne bien évidemment les évolutions en termes de publics concernés et l'augmentation constante du nombre de ces personnes (on peut penser, par exemple, à la part croissante des personnes étrangères parmi les « sans-domicile »). Cela vise aussi les transformations de l'action publique engagée pour répondre à ce phénomène, notamment au travers du développement de la politique du Logement d'abord au début des années 2010.

Pour ce projet de publication, il s'agit d'une part de rassembler diverses manières d'aborder le sujet, en termes disciplinaires et méthodologiques (statistiques, observations, entretiens, archives, etc.), mais aussi en termes de focales (définition des politiques, mise en œuvre et réception de l'action publique, de l'action sociale et sanitaire, trajectoires sociales des premiers concernés, mobilisations, etc.). D'autre part, nous souhaiterions que les zones d'ombre de cette question puissent être explorées afin de faire progresser la réflexion sur les sans-abri, au-delà des connaissances déjà acquises. En ce sens, ce numéro se propose comme une opportunité pour questionner les différentes manifestations du phénomène, en allant explorer ses formes moins visibles ou plus discrètes.

Pour ce faire, nous pouvons déjà formuler quelques perspectives d'ouvertures. En premier lieu, il importe de ne pas réduire le phénomène aux seules relations au réseau d'assistance qui cible explicitement les personnes dépourvues de domicile personnel. Ces dernières sont en effet susceptibles d'être en lien avec des dispositifs ou services en dehors du seul secteur dit « accueil, hébergement, insertion ». Il importe donc de questionner les éventuelles relations des personnes sans abri avec les services de santé, de distribution alimentaire, d'hygiène (douches municipales par exemple), ou encore avec le secteur pénitentiaire. Il s'agit ici d'un premier décalage qui, par extension, invite à questionner les différentes situations de non-recours (subies ou volontaires) dans lesquelles peuvent se trouver les personnes sans abri (Lévy, 2015 ; Warin, 2016 ; Gardella, 2019). Cette ouverture vers une analyse se démarquant d'une lecture institutionnalo-centrée peut être accentuée davantage, offrant ainsi une occasion de porter attention à des situations plus discrètes d'habitat précaire telles que l'hébergement contraint chez des particuliers, les squats, les campements, les personnes dormant dans des véhicules ou en camping à l'année (Pichon, 2002 ; Bouillon, 2009 ; Agier et al., 2011 ; Lion, 2018 ; Desmond, 2019). Un autre point d'ouverture concerne la dimension spatiale du phénomène du sans-abrisme. Si, historiquement, la situation des sans-abri a beaucoup été pensée et analysée à l'échelle des villes et de l'espace public, le sans-abrisme ne saurait se résumer à un fait urbain. Il importe donc de prêter attention aux situations d'habitat précaire en milieu rural ou dans les espaces péri-urbains, ainsi qu'aux solidarités ou aux hostilités qui se nouent vis-à-vis d'eux dans ces territoires. Un autre pas de côté concerne la dimension internationale. Les circulations qui traversent la question, tant du point de vue des populations concernées – la jonction entre migration et sans-abrisme, par exemple (Le Mener, 2021) – que des modèles de dispositifs (en l'occurrence, le *Housing First*) invitent à explorer ce qui se joue à une échelle qui dépasse le

strict cadre national français. Ce dernier point est une invitation à des contributions internationales dans un souci d'ouverture et éventuellement de comparaison (Pichon et al., 2008).

De façon générale, et en écho avec ces différents questionnements, l'enjeu de ce numéro consiste à ouvrir largement la réflexion sur le sans-abrisme aujourd'hui, en évitant de le réduire – voire de l'essentialiser – aux seuls mondes de la rue ou de la mise à l'abri. Cet appel à contribution cherche donc à prolonger, voire à renouveler, des tendances dans la recherche en sciences sociales sur la question. Un **premier axe** s'intéresse aux façons dont on objective et on donne du sens à la situation des personnes concernées. Un **deuxième axe** interroge la réponse que différents acteurs (publics, privés), à différents échelons de l'action publique, adressent aux personnes sans abri. Un **troisième axe** porte sur le vécu des personnes sans abri, en essayant de rendre justice à leurs subjectivités, tout comme aux conditions objectives de leur (sur)vie. Enfin, un **quatrième axe** aborde ce que des moments de reconfiguration provoqués notamment par des crises (sanitaires, économiques, migratoires, etc.) révèlent de l'ensemble des questionnements préalables – le mode de compréhension du phénomène, les expériences des premiers concernés et l'action qui leur est destinée. Ces moments semblent être des points d'entrée à privilégier pour comprendre les ruptures et les continuités qui traversent les représentations à leur égard, les traitements qui leur sont consacrés et leurs trajectoires sociales.

\*\*\*\*

## 1/ Connaissance du sans-abrisme, catégorisation et définition de l'action publique

Différentes recherches ont permis de saisir l'intérêt d'une approche constructiviste pour appréhender les situations de vulnérabilité des personnes habitant entre la rue et l'assistance – à savoir, dans leur grande majorité, des populations issues des fractions précarisées des classes populaires. Cela a permis de réinscrire l'émergence de la « question SDF » des décennies 1980-1990, dans le temps plus long de la reconfiguration du problème public depuis au moins la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (Brodiez-Dolino et Ravon, 2016), en passant par la remise en cause de la seule prise en compte du vagabondage pour percevoir les personnes sans abri, s'accompagnant de la création des premiers asiles de nuits par la philanthropie et les autorités municipales (Katz, 2015). On observe ainsi les différents « cadrages du problème » qui, selon les contextes, ont pu entrer en concurrence (et continuent de l'être) et contribuer à façonner l'action publique à l'égard de ce qui est désormais connu comme « le problème public du sans-abrisme ».

La prise en considération sociale et politique du phénomène du sans-abrisme à partir des décennies 1980-1990 en France, si on l'observe sous l'angle de l'enjeu catégoriel, peut être analysée comme un processus progressif de distinction des populations se trouvant privées de domicile personnel. En premier lieu, le cadrage du problème spécifique des personnes « sans domicile » s'est opéré en affirmant des frontières avec d'autres situations problématiques identifiées de longue date ou émergente. C'est en particulier le cas avec les « nouveaux pauvres » considérés comme victimes de la crise économique des années 1970 ou encore des

« sans-logis » dont la situation était déjà l'objet d'attention depuis des décennies, en atteste l'appel de l'Abbé Pierre à l'hiver 1954. L'avènement de la catégorie « SDF » au début des années 1990 et son inscription progressive dans les textes visant à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, comme dans le langage courant, permettent de mettre en exergue l'attention accrue portée sur la situation de cette population. Pour autant, on ne peut considérer l'affirmation de cette catégorie comme le terme du processus de segmentation des publics ou de ciblage des personnes « sans abri » ou « sans domicile ». Bien au contraire, elle amorce une nouvelle séquence politico-administrative qui va voir se développer une offre plurielle à destination d'une population particulièrement hétérogène (Brousse, 2006a), affirmant sans cesse un besoin de connaissance sur ces publics permettant d'affiner des réponses ciblées.

Au fil du développement des politiques de prise en charge des personnes sans abri, la production de connaissances sur cette population s'est affirmée comme un enjeu persistant. Ce constat invite à un questionnement sur les relations entre l'action publique et la production de connaissances sur les publics. À l'image du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées qui déplorait dans ce premier rapport en 1993 l'absence « d'étude particulière relative à la connaissance de la population des défavorisés ni à leur dénombrement » (HCLPD, 1993), le besoin de connaissances sur les populations sans domicile va être réaffirmé de façon récurrente au fil des années et s'observe toujours aujourd'hui. Ni l'important développement de la recherche académique sur le sans-abrisme, ni les enquêtes statistiques développées notamment par l'INED et l'INSEE, en particulier dans le cadre du CNIS<sup>3</sup> (Marpsat et al., 2000 ; Brousse, 2006b ; Yaouancq et al., 2013), ni encore les multiples données issues du terrain et récoltées par les acteurs de la prise en charge, ne semblent suffisantes pour répondre aux questions récurrentes : « Qui sont-ils ? » et « Combien sont-ils ? »

Alors que les enjeux définitionnels continuent de faire débat en France comme au niveau international, c'est également la question du « nombre » qui s'affirme aujourd'hui comme un sujet de préoccupation important. Une décennie sépare la dernière grande enquête statistique portant sur les personnes sans domicile en France de celle actuellement en cours, et on observe depuis quelques années des initiatives locales visant à dénombrer ou à caractériser la population sans domicile. La fameuse « quête du chiffre » (Damon, 2000) se voit ainsi réactualisée au travers de ces différentes actions de dénombremens (par exemple, les « nuits de la solidarité ») dans plusieurs villes et métropoles françaises. Il importe alors de s'interroger sur cet enjeu sans cesse renouvelé de la production de connaissances sur les personnes sans abri et sans domicile. Quel est l'enjeu de ces dénombremens ? Quel statut ont ces données récoltées dans des conditions éminemment variables ? Participent-elles à un renouvellement des connaissances sur les populations sans domicile, à l'imposition de certains cadrages du problème, ou sont-elles de simples indicateurs de l'ampleur de celui-ci ? On peut ainsi se demander quels en sont les éventuels usages, tant pour le champ de la recherche que pour l'action publique ? Plus largement, et au-delà de ces initiatives visant à quantifier, on peut se questionner sur la circulation des connaissances produites sur le sans-abrisme dans le champ académique et la façon dont elles sont ou non saisies par les pouvoirs publics.

---

<sup>3</sup> INED : Institut national d'études démographiques ; INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques ; CNIS : Conseil national de l'information statistique.

Ce premier axe de questionnement ouvre la voie à un deuxième, qui invite à interroger les relations entre la production de connaissances sur les populations et ses effets sur le développement des politiques et diverses actions mises en œuvre à destination des personnes sans abri. En France, les nomenclatures développées par l'INSEE pour distinguer les populations dépourvues de domicile personnel sont aujourd'hui largement reprises pour définir ou désigner les populations « sans domicile » ou « sans abri ». Dans d'autres pays, des choix définitionnels différents ont pu être opérés afin de caractériser ces populations. On observe aussi comment la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri (Feantsa) cherche, depuis plusieurs années, à soutenir l'utilisation d'une nomenclature commune à l'échelle européenne, notamment afin d'harmoniser les données et de permettre une éventuelle comparabilité (Loison-Leruste, 2010). Le pas de côté international permet ainsi de se décaler des « catégories françaises » et de s'interroger sur la construction des catégories, leurs limites et leurs effets dans la définition des réponses qui se développent. Outre le potentiel risque de naturalisation que peut induire cette particularisation des publics et la performativité des catégories d'action ou de désignation, on peut plus largement s'interroger sur la façon dont la construction historique des catégories concourt à un cadrage particulier du problème public du sans-abrisme en France.

Une dernière ouverture peut être formulée ici, concernant le lien entre les processus de catégorisation et l'expérience que peuvent en avoir les personnes concernées. Certain·e·s chercheur·euse·s ont déjà pu souligner la façon dont certaines personnes sans-abri s'approprient certaines catégories pour se désigner elles-mêmes – notamment en se présentant comme SDF – dans une logique de « bouclage classificatoire » (Hacking, 2008). Au-delà de ce constat, il est intéressant de s'interroger plus largement sur l'expérience que les personnes concernées ont ou font des catégories qui les désignent. Comment les identifient-elles, les perçoivent-elles, les adoptent-elles ou cherchent-elles à s'en départir ?

## **2/ Explorer à nouveaux frais la prise en charge des sans-abri**

En inscrivant souvent leurs analyses dans une histoire longue du traitement de l'extrême pauvreté, les travaux sur la question ont montré les inflexions qui ont eu lieu dans la prise en charge des premiers concernés (Damon, 2007 ; Gueslin, 2013). D'un traitement historiquement répressif visant les « vagabonds », on est passé à partir des décennies 1980 et 1990 à un traitement essentiellement basé sur l'assistance aux « SDF ». Aussi, les dispositifs ciblant les personnes sans abri (qu'elles soient catégorisées de « sans-asile », « vagabonds », « asociaux », « sans domicile fixe », « grands exclus », etc.) se sont traduits par des formes de plus en plus variées, surtout au cours des dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle : centres d'hébergement de réinsertion sociale (CHRS), centres d'hébergement d'urgence (CHU), accueils de jour, pensions de famille, plateforme téléphonique 115, maraudes, services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO), hôtels sociaux, Un chez soi d'abord, etc.

Les recherches sur l'action publique dédiée aux intéressés ont également mis en évidence le rôle crucial d'entrepreneurs de morale médicaux (Gardella, 2014 ; Levy, 2021), tout comme celui d'acteurs du monde philanthropique et caritatif (Aranda, 2019), dans le cadrage et les réponses au problème public des sans-abri. Ces travaux peuvent être aujourd'hui prolongés. Les

analyses pourront partir tant du point de vue de la décision que du point de vue de la mise en œuvre, en essayant d'articuler les deux.

Tout d'abord, l'interrogation pourra porter sur la diversité des dispositifs et des approches, plus ou moins articulés, qui composent aujourd'hui l'action publique visant les sans-abri. Comment émerge l'idée qu'un nouveau dispositif est nécessaire pour porter assistance à des publics qui ne seraient pas pris en charge par d'autres ? Quels sont les acteurs qui se mobilisent sur ces questions ou qui reçoivent une délégation de la part des autorités publiques pour mettre en place leur initiative ? Dans quelle mesure cette dynamique d'expansion de l'offre sociale informe sur la logique cumulative et non adaptative des dispositifs d'ores et déjà existants ou sur la singularisation incessante des publics et des réponses spécifiques à leur apporter ? Ces questionnements peuvent notamment concerner les dispositifs qui, en s'inscrivant dans la politique actuelle du Logement d'abord, essayent de changer le paradigme de l'action publique destinée aux sans-abri. Celui-ci est, encore de nos jours, structuré fortement autour de l'hébergement d'urgence et cela dans un contexte structurel marqué depuis plusieurs décennies par la saturation du parc d'hébergement social et de logement social.

De même, il peut être questionné, au niveau d'une unique organisation ou d'un ensemble d'acteurs en réseau, la manière dont travaillent ensemble des professionnels venus de « mondes sociaux » (Uribelarrea, 2020) distincts (social, sanitaire, éducatif, etc.) et visant non seulement la question de l'hébergement, mais aussi la santé, l'emploi, etc. Quels sont les enjeux liés au partage juridictionnel entre groupes professionnels dans un espace couvrant la question de la prise en charge de sans-abri (Schlegel, 2021), mais aussi d'autres thématiques qui se recoupent bien souvent (toxicomanie, question migratoire, accès aux soins, aux droits sociaux, etc.) ? Le cas d'un dispositif comme Un chez soi d'abord pourrait être intéressant à étudier en raison de sa pluriprofessionnalité, de son principe d'action (« le logement avant l'accompagnement ») et de son ciblage cumulatif (il faut être sans-abri et atteint de troubles psychiatriques diagnostiqués).

De plus, ce dernier point permet d'ouvrir sur un questionnement annexe. Peut-on saisir les enjeux de l'assistance qui touchent les sans-abri d'une autre manière qu'en regardant du côté des dispositifs qui leur proposent un hébergement ou – bien qu'ils soient peu nombreux – un logement ? Autrement dit, il s'agirait de penser en dehors d'une catégorisation publique (celle de « sans-abri » ou de « SDF ») qui met l'accent principalement sur le manque d'abri, et qui induit des réponses s'inscrivant dans cet espace du pensable (l'hébergement ou le logement). Que nous apprennent les dispositifs d'accès aux soins et aux droits sociaux (permanences d'accès aux soins de santé – PASS), d'hospitalisation (lits haltes soins santé), de santé mentale (les équipes mobiles santé-précarité – EMPP), de réduction des risques (centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction de risques pour usagers de drogues – CAARUD) ou encore d'accès au marché de l'emploi (dispositif « Premières Heures ») sur la réponse aux problèmes touchant aux sans-abri ? Est-ce que le regard depuis ces dispositifs, qui ne les ciblent pas nécessairement de manière explicite, peut constituer un pas de côté heuristique pour repenser leur situation ? Donnent-ils à voir les points aveugles des actions publiques dominantes qui leur

sont destinées ? Aussi, quelles réponses citoyennes (et donc situées hors action publique) émergent comme palliatifs de l'offre institutionnelle ?

Malgré la transformation juridique du rapport aux sans-abri induite par la dépénalisation du vagabondage et de la mendicité, la situation de certaines populations ayant recours à des habitats précaires (bidonvilles, campements, squats, etc.) constamment démantelés (Lion, 2015), sans même mentionner des aménagements ou des traitements « dissuasifs » en ville (Soutrenon, 2001 ; Terrolle, 2004), rappelle l'ambivalence historique (Geremek, 1987) qui continue à traverser les réponses apportées à la situation de ces publics. Cette question peut se poser notamment en ce qui concerne les populations étrangères et sans abri, en proie à un contexte de durcissement des discours et des politiques migratoires depuis plusieurs années. Cela incite-t-il à questionner la coexistence des actions d'assistance et de répression, ou du moins de dissuasion, en ce qui concerne des populations considérées pourtant comme vulnérables ? Peut-on voir dans ces situations l'actualisation d'une distinction entre « bons » et « mauvais » pauvres qui se jouerait de nos jours au détriment des migrants sans abri ? Quels rôles jouent les propriétés sociales de ces personnes dans le traitement qui leur est réservé ? Est-ce que les actions de certains acteurs (préfectures, mairies, etc.) s'articulent ou rentrent en contradictions avec d'autres (associations caritatives) (Bourgois et Lièvre, 2019) ? De plus, si l'État déconcentré gère la distribution de places d'hébergement, la gestion des espaces publics au sein duquel stationnent ou s'installent parfois les sans-abri est assurée par la municipalité. Est-ce que l'analyse multiniveaux d'action publique (des décideurs aux *street-level bureaucrats*) et des différents territoires (national, départemental, municipal ; espaces urbains mais aussi ruraux) peut justement rendre compte des frictions ou d'emboîtements entre logiques d'assistance et de dissuasion ?

### **3/ Expériences, parcours et vulnérabilités**

Cet axe propose de questionner la pluralité des parcours des personnes sans abri. Il importe tout autant d'analyser les facteurs de précarisation que de caractériser ce qui fait ressource pour les personnes, notamment en termes de soutien social. Des contributions pourront détailler les parcours des personnes en situation de grande précarité ainsi que leurs conditions de vie. Elles pourront prendre pour objet l'expérience de l'habitat précaire dans sa diversité (vivre à la rue, dans des squats, campings, bidonvilles, etc.), et ses effets sur les personnes et leurs environnements.

Des analyses des déterminants des « ruptures » pourront être proposées ; notamment au regard des dispositifs existants et de leur adaptation – ou non – aux situations rencontrées. On pourrait ainsi creuser, en amont de la situation de sans-abrisme, la question des dysfonctionnements de la politique d'asile ou encore de la sortie de l'aide sociale à l'enfance (Dietrich-Ragon, 2020). Aussi, dans un contexte politique et institutionnel (particulièrement le Logement d'abord) où il est attendu que les modes d'accompagnement du public s'orientent vers des prises en charge centrées sur la personne, et soucieuses de tenir compte des aspirations en termes de choix de vie ; comment ces dispositifs et les pratiques professionnelles peuvent s'adapter à ces principes ? Que ce soit dans le champ de la recherche académique ou dans celui de l'intervention sociale ou sanitaire, s'intéresser aux personnes est devenu une préoccupation



partagée par de nombreux acteurs. Il existe en effet un fort intérêt aujourd'hui à rendre compte de l'expérience des personnes sans abri (Besozzi, 2021), sur le registre du témoignage individuel ou en collaboration avec des universitaires (Pichon et Torche, 2011 ; Bruneteaux, 2016), ou d'une activité bénévole ou professionnelle qui s'appuie sur des savoirs expérientiels, comme la pair-aidance. Pour ce dossier, des contributions pourront documenter ou associer un savoir issu de l'expérience de la grande précarité et des épreuves qui y sont adossées.

Quant au champ de l'intervention sociale, le passage d'un travail « sur autrui » à un travail « avec autrui » s'était formalisé avec la loi du 2 janvier 2002 sur l'extension du droit des usagers et la mise en place d'outils obligatoires, afin notamment de les associer au fonctionnement des établissements. La personnalisation de l'accompagnement des personnes accueillies dans le champ de l'intervention sociale, la promotion de l'autonomie de l'utilisateur, pourront être documentées ou discutées.

Des contributions pourront aussi revenir sur les catégorisations de l'action sociale ou sanitaire ; notamment la « vulnérabilité ». La notion a connu un essor important ces dernières décennies et serait aujourd'hui une manière de « désigner les publics cibles de l'action sanitaire et sociale » (Brodiez-Dolino et al., 2014). Si les concepts d'exclusion sociale ou de pauvreté se définissent par des dimensions généralement objectivantes (par exemple, selon des critères économiques), la vulnérabilité souligne tout à la fois la part défaillante de l'environnement et la possibilité d'agir sur la situation. Elle invite à penser les fragilités comme une dimension sociale, des situations à risque, « être isolé », « sans-domicile », « sans revenu », « sans-papiers », « âgé », « porteur d'un handicap », sans exclure des capacités individuelles de résilience. Pour certains auteurs, il y aurait donc « à raisonner en termes de vulnérabilité sociale en lieu et place d'exclusion pour rendre compte des phénomènes contemporains de fragilisation et de mise à la marge de certains individus et ainsi comprendre les formes d'intervention qu'ils appellent » (Soulet, 2005).

Qui sont aujourd'hui les personnes considérées comme vulnérables ? Si la reconnaissance de la « vulnérabilité » entraîne des formes d'aide ou des modalités d'assistance extérieures, les personnes elles-mêmes se reconnaissent-elles comme appartenant à cette catégorie ? Des catégories « spécifiques » sont aujourd'hui considérées comme étant vulnérables. Peut-on parler alors de groupes sociaux vulnérables ? Les femmes représentent, par exemple, une partie non négligeable des personnes sans abri aujourd'hui, peu visibles dans l'espace public et peu étudiées jusqu'à il y a une dizaine d'années en sciences humaines et sociales. Le genre est considéré soit comme un impensé soit comme se situant à la marge des institutions, et la grammaire de l'assistance se décline différemment dans les contextes d'intervention (Maurin, 2017). Des contributions pourront ainsi interroger les contours des catégories de la vulnérabilité, qu'elle soit sociale ou sanitaire.

Nous pouvons également nous interroger sur la question de savoir si les personnes migrantes constituent un groupe vulnérable en particulier. Les professionnels, bénévoles et militants témoignent d'une précarisation de plus en plus importante des primo-arrivants sur le territoire français. Selon l'enquête réalisée auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS 2016), la part des étrangers en CHRS est de 49 % en 2016.

Ces personnes cumulent les vulnérabilités, qu'elles soient administrative, sociale et psychique (Chambon et Le Goff, 2016). Par exemple, les difficultés linguistiques des personnes allophones représentent une barrière supplémentaire pour la reconnaissance de certaines vulnérabilités permettant un accueil et un accompagnement différencié (directives vulnérabilités introduites dans le droit européen en 2011 et 2013 et traduites dans le droit français dans la loi asile de 2015).

« Psychologisation des rapports sociaux » (Castel, Enriquez et Stevens, 2008), « sanitarisaiton des problèmes sociaux » (Fassin et Rechtman, 2011), « sociologisation de l'intervention psychologique » (Ravon, 2006), nombreuses sont les formules qui désignent cette perméabilité entre le social et le sanitaire. En effet les vulnérabilités, si elles ont une dimension sociale, ont également des répercussions sur l'état de santé. Aujourd'hui, la reconnaissance de plus en plus importante du psychotraumatisme témoigne de l'intérêt à prendre en compte les effets psychiques de l'expérience d'événements sociaux, particulièrement pour des personnes en situation de grande précarité. Des contributions pourront alors caractériser les vulnérabilités sanitaires des personnes en situation de grande précarité, mais également les pratiques et modalités thérapeutiques adaptées qui répondent à ces problématiques.

#### **4/ Crises et reconfigurations de l'action publique**

Ce dernier axe questionne les ajustements, désajustements ou réajustements de l'action publique à l'égard des sans-abri en conjoncture de « crise ». Des crises économiques, des crises du logement ou encore de la gestion de l'espace public peuvent avoir des incidences pratiques sur la conception du problème public du sans-abrisme, sur l'organisation des réponses qui lui sont apportées, ainsi que sur les parcours des premiers concernés. Certains auteurs ont relié l'effritement de la société salariale et la précarisation (voire la désaffiliation) des individus à des bouleversements économiques depuis les années 1970 (Castel, 1995). Plus récemment les « crises migratoires » en Europe et plus particulièrement en France induisent une augmentation continue de personnes déboutées de l'asile qui se maintiennent sur le territoire national sans droit au séjour et se trouvent devant une saturation des structures qui leur sont dédiées (les centres d'accueil pour demandeurs d'asile, CADA). Dans un contexte où ce processus ne peut que se poursuivre, les facteurs de la mobilité (Wihtol de Wenden, 2010) n'étant pas près de disparaître (conflits, écarts entre les niveaux de développement humain, dérèglement climatique, etc.), quelles sont les possibilités de mieux prendre en compte ces besoins ? Des contributions à ce dossier pourront proposer une lecture socio-historique des effets des différents types de crises sur le sans-abrisme. De quelle manière ces moments qui impliquent une « désectorisation » (Dobry, 2009) des espaces sociaux, contribuent-ils à transformer la conception que l'on a du phénomène et des politiques qui doivent lui être adressées ? Elles pourront aussi prendre pour objet des mobilisations d'individus ou de collectifs citoyens qui proposent des réponses privées aux problèmes qu'elles constatent (squats, accueil chez des particuliers, etc.) en France ou dans d'autres pays.

En 2020, c'est une crise sanitaire qui a bouleversé les modes de vie à l'échelle de la planète. La pandémie de la Covid-19 a d'autant plus exposé les sans-abri à ses effets, particulièrement pendant les confinements. Ces derniers ont accentué la précarité de nombreuses familles, notamment sur le plan alimentaire. Cette crise « sanitaire » a eu des conséquences sociales majeures dont il importe de saisir les différentes dimensions. De manière pratique, s'est posée la question de comment confiner celles et ceux qui n'ont pas de logement. Quelles ont été les réponses de la puissance publique ? Pendant cette période exceptionnelle, la crise a aussi ouvert des fenêtres d'opportunité pour offrir un accès à l'hébergement d'urgence au plus grand monde. Cette forte augmentation de la capacité d'hébergement qui paraissait inenvisageable un an auparavant a été rendue possible à la faveur d'un contexte d'urgence. Comment les professionnels, les bénévoles et les personnes concernées ont-ils géré cette situation de crise aiguë ? Des contributions pour documenter cette adaptation, les continuités et discontinuités de l'assistance, ainsi que les suites de ce moment, seraient particulièrement bienvenues. Est-ce que ces réponses ont été pérennisées ou n'ont été qu'exceptionnelles ? Ce sont aussi les effets sur les sans-abri eux-mêmes qui pourront être analysés dans des articles ; à la fois au regard des conséquences directes de la crise (confinement, prise en charge de la maladie, perte de revenus, etc.), mais aussi de ses effets à plus long terme. Ainsi, le développement de la digitalisation des services, la baisse de la circulation de l'argent liquide, l'impossibilité sur certains territoires d'accéder au soin, l'urbanisme hostile rendent plus difficiles les conditions d'existence des plus précaires. Des contributions pourront proposer une réflexion sur ces conditions et les moyens d'y remédier.

## Références bibliographiques indicatives

AGIER, M., BOUILLON, F., GIROLA, C., KASSA, S., VALLET, A.-C. (dirs.), 2011, *Paris refuge : habiter les interstices*, Bellecombe-en-Bauges, Croquant (Carnets d'exil), 191 p.

ARANDA M., 2019, *Une assistance à deux vitesses. Socio-histoire de l'hébergement social des sans-abri depuis les années 1950*, Thèse de doctorat, université Paris 10.

ARSS, 2005a, « Politique des espaces urbains. Penser, classer, administrer la pauvreté [1] », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 159.

ARSS, 2005b, « Figures du ghetto. Penser, classer, administrer la pauvreté [2] », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 160.

BESOZZI T., 2021, « La structuration sociale du monde des sans-abri », *Sociologie*, 12, 3, p. 247-266.

BOUILLON F., 2009, *Les mondes du squat : anthropologie d'un habitat précaire*, Paris, Presses universitaires de France.

BOURGOIS L., LIÈVRE M., 2019, « Les bénévoles, artisans institutionnalisés des politiques migratoires locales ? », *Lien social et Politiques*, 83, p. 184-203.

BRODIEZ-DOLINO, A., BUELTZINGSLOEWEN, I. VON, EYRAUD, B., LAVAL, C., RAVON, B. (dirs.), 2014, *Vulnérabilités sanitaires et sociales : de l'histoire à la sociologie*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes (Des Sociétés).

- BRODIEZ-DOLINO A., RAVON B., 2016, « Le sans-abrisme au XXe siècle. Reconfigurations d'un problème public », dans PICHON P., GIROLA C., JOUVE É. (dirs.), *Au temps du sans-abrisme. Enquêtes de terrain et problème public*, Saint-Étienne, Presses Universitaires de Saint-Étienne, p. 35-56.
- BROUSSE C., 2006a, « Le réseau d'aide aux sans-domicile : un univers segmenté », *Économie et statistique*, 391-392, p. 15-34.
- BROUSSE C., 2006b, « Enquête sans domicile 2001, 1ère partie : Définition de la population sans-domicile et choix de la méthode d'enquête », *INSEE Méthode*, 116.
- BRUNETEAUX P., 2016, *Les mondes rêvés de Georges : fabrications identitaires et alternatives à la domination*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Essais).
- CASTEL R., 1995, *Les métamorphoses de la question sociale: une chronique du salariat*, Paris, Gallimard.
- CASTEL R., ENRIQUEZ E., STEVENS H., 2008, « D'où vient la psychologisation des rapports sociaux ? », *Sociologies pratiques*, 17, 2, p. 15-27.
- CHAMBON N., LE GOFF G., 2016, « Enjeux et controverses de la prise en charge des migrants précaires en psychiatrie », *Revue française des affaires sociales*, 2016/2, p. 123-140.
- CHOPPIN, K., GARDELLA, E. (dirs.), 2013, *Les sciences sociales et le sans-abrisme: recension bibliographique de langue française, 1987-2012*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne.
- DAMON J., 2000, « En quête du chiffre : trois décennies d'estimations du nombre de SDF dans la presse », *Revue des politiques sociales et familiales*, 60, 1, p. 117-124.
- DAMON J., 2007, « La prise en charge des vagabonds, des mendiants et des clochards : une histoire en mouvement », *Revue de droit sanitaire et social*, 43, 6, p. 933-951.
- DESMOND M., 2019, *Avis d'expulsion : enquête sur l'exploitation de la pauvreté urbaine*, Montréal (Québec), Lux éditeur.
- DIETRICH-RAGON P., 2020, « Quitter l'Aide sociale à l'enfance. De l'hébergement institutionnel aux premiers pas sur le marché immobilier », *Population*, 75, 4, p. 527-559.
- DOBRY M., 2009, *Sociologie des crises politiques : la dynamique des mobilisations multisectorielles*, 3e éd. revue et augmentée d'une préface inédite, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- DUVOUX, N., LELIÈVRE, M. (dirs.), 2021, *La pauvreté démultipliée. Dimensions, processus et réponses [Rapport]*, CNLE.
- ESPACES ET SOCIÉTÉS, 2004, « Habiter sans logis », *Espaces et sociétés*, 116-117.
- FASSIN D., RECHTMAN R., 2011, *L'empire du traumatisme : enquête sur la condition de victime*, Flammarion (Essais).
- FONDATION ABBÉ PIERRE, 2021, « L'état du mal-logement en France 2021 », Rapport annuel, 26.
- GARDELLA É., 2014, *L'urgence sociale comme chronopolitique. Temporalités et justice sociale de l'assistance aux personnes sans-abri en France depuis les années 1980*, Thèse de doctorat en sociologie, ENS Cachan.
- GARDELLA É., 2019, « Comprendre le refus de l'hébergement d'urgence par les sans-abri », *Métropolitiques*, [en ligne].

- GEREMEK B., 1987, *La potence ou la pitié: l'Europe et les pauvres, du Moyen âge à nos jours*, Paris, France, Gallimard.
- GUESLIN A., 2013, *D'ailleurs et de nulle part: mendiants vagabonds, clochards, SDF en France depuis le Moyen-Âge*, Paris, Fayard.
- HACKING I., 2008, *Entre science et réalité : la construction sociale de quoi ?*, Paris, Éditions La Découverte.
- HCLPD, 1993, « Propositions pour le logement des personnes défavorisées », 1er rapport, Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées.
- KATZ L., 2015, *L'avènement du sans-abri. Les asiles de nuit, 1871-1914*, Paris, Libertalia.
- LE MENER E., 2021, « L'inscription des familles étrangères dans le circuit de l'urgence sociale (Paris, fin des années 1990) », *SociologieS*, [en ligne].
- LÉVY J., 2015, « L'urgence sociale à l'épreuve du non-recours », *Plein droit*, 106, 3, p. 7-10.
- LEVY J., 2021, *Les « grands exclus » : une catégorie d'exceptions : évolutions du traitement politique des sans-abri chroniques en France depuis les années 1980*, Thèse de doctorat en science politique, université Grenoble-Alpes.
- LION G., 2015, *Incertaines demeures : enquête sur l'habitat précaire*, Montrouge, Bayard.
- LION G., 2018, *Habiter en camping. Trajectoires de membres des classes populaires dans le logement non ordinaire*, Thèse de doctorat en sociologie, Paris Sciences et Lettres (ComUE).
- LOISON-LERUSTE M., 2010, « La FEANTSA : vers une catégorisation européenne des "SDF" », dans BRUNETEAUX P., TERROLLE D. (dirs.), *L'arrière-cour de la mondialisation. Ethnographie des paupérisés*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant (Terra), p. 377-396.
- MARPSAT M., FIRDION J.-M., ARBONVILLE D., BOZON M., CLANCHÉ F., LECOMTE T., MIZRAHI A., MIZRAHI A., SOULIÉ C., 2000, *La rue et le foyer : une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 1990*, INED-Presses Universitaires de France (Travaux et Documents).
- MAURIN M., 2017, *Le genre de l'assistance. Ethnographie comparative de l'accueil des femmes sans abri (Saint-Etienne/Montréal)*, Thèse de doctorat en sociologie, Lyon.
- PICHON P., 2002, « Vivre sans domicile fixe : l'épreuve de l'habitat précaire », *Communications*, 73, 1, p. 11-29.
- PICHON P., FRANCQ B., FIRDION J.-M., MARPSAT M., ROY S., SOULET M.-H., 2008, *SDF, sans-abri, itinérant : oser la comparaison*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain (Atelier de recherche sociologique).
- PICHON P., TORCHE T., 2011, *S'en sortir... Accompagnement sociologique à l'autobiographie d'un ancien sans domicile fixe*, Publications de l'Université de Saint-Étienne (« Sociologie » - Matières à penser).
- POLITIX, 1996, « L'exclusion. Constructions, usages, épreuves », *Politix*, 34.
- RAVON B., 2006, « Y'a-t-il sociologisation de l'intervention psychologique ? Politiques de la psychologie dans le champ du travail social », dans BRESSON M. (dir.), *La psychologisation de l'intervention sociale : mythes et réalités*, Paris, L'Harmattan, p. 241-249.
- RFAS, 2002, « Sans-logis et squatters, auto-organisation et mobilisation collective », *Revue française des affaires sociales*, 2002/2.

SCHLEGEL V., 2021, « Partage juridictionnel et socialisation au travail pluridisciplinaire dans la prise en charge des personnes sans domicile », *Sociologie du travail*, 63, 3.

SOCIÉTÉS CONTEMPORAINES, 1998, « Les sans-domicile en France et aux États-Unis », *Sociétés Contemporaines*, 30.

SOULET M.-H., 2005, « La vulnérabilité comme catégorie de l'action publique », *Pensee plurielle*, 10, 2, p. 49-59.

SOUTRENON E., 2001, « Faites qu'ils (s'en) sortent...À propos du traitement réservé aux sans-abri dans le métro parisien », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 136/137, 1, p. 38-48.

TERROLLE D., 2004, « La ville dissuasive : l'envers de la solidarité avec les SDF », *Espaces et sociétés*, 116/117, 1, p. 143-157.

URIBELARREA G., 2020, *Le souci des patients sans abri : Enquêter sur la relation de soins entre le monde médical et le monde de l'assistance*, Thèse de doctorat, Lyon.

VIGUIER F., 2020, *La cause des pauvres en France*, Paris, Presses de Sciences Po.

WARIN P., 2016, *Le non-recours aux politiques sociales*, Fontaine, Presses Universitaires de Grenoble (Libre cours - politique).

WIHTOL DE WENDEN C., 2010, *La question migratoire au XXIe siècle : migrants, réfugiés et relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po (Références).

YAOUANCQ F., LEBRÈRE A., MARPSAT M., RÉGNIER V., LEGLEYE S., QUAGLIA M., 2013, « L'hébergement des sans-domicile en 2012. Des modes d'hébergement différents selon les situations familiales », *Insee Première*, 1455.

Des informations complémentaires sur le contenu de cet appel à contribution peuvent être obtenues auprès des coordonnateur·trice·s aux adresses suivantes :

[mau.aranda@gmail.com](mailto:mau.aranda@gmail.com)

[gwen.legoff@ch-le-vinatier.fr](mailto:gwen.legoff@ch-le-vinatier.fr)

[julien.levy@umrpacte.fr](mailto:julien.levy@umrpacte.fr)

Les auteur·e·s souhaitant proposer à la revue un article sur cette question devront l'adresser avec un résumé et une présentation de chaque auteur·e

(cf. les « conseils aux auteurs » de la RFAS [en ligne <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-02/Charte%20deontologique%20et%20conseils%20aux%20auteurs.pdf> ])

à cette adresse:

[rfas-drees@sante.gouv.fr](mailto:rfas-drees@sante.gouv.fr)

**avant le 8 septembre 2022**